

ATTENTION !

ILS OSENT TOUT, MÊME S'ATTAQUER AU 1^{ER} MAI



Après nous avoir volé **deux ans de vie avec la retraite à 64 ans** et essayé de nous **supprimer deux jours fériés**, les représentants patronaux veulent aller encore plus loin. Avec le soutien de certain-e-s parlementaires, du gouvernement et de l'extrême droite, **une proposition de loi sera débattue le 10 avril à l'Assemblée pour s'attaquer au 1er mai !**

Présenté au nom de la boulangerie et du fleuriste du coin, leur projet c'est de contraindre les salarié-e-s à travailler et de faire en fait un cadeau aux grands groupes.

Le 1er mai n'est pas un jour comme les autres :
C'est le seul jour férié chômé payé, gagné par la lutte !

Certains secteurs sont déjà amenés à devoir travailler parce qu'ils ne peuvent pas s'arrêter même une journée : hôpitaux, énergie, ambulances...

Les artisans commerçants ont quant à eux le droit d'ouvrir leur boutique le 1^{er} mai, à la seule condition de ne pas faire travailler les salarié-e-s ce jour-là.

Si demain, des commerces peuvent nous faire travailler le 1er mai, à qui cela profitera le plus ? Le boulanger de centre ville et ses deux salarié-e-s, ou la direction des Carrefour, Auchan à la sortie de la ville ? Non seulement les petits commerces indépendants de proximité n'ont pas besoin de cette loi, mais elle va se retourner contre eux.

En vérité, l'intention n'est pas de sécuriser mais bien d'étendre la dérogation et de remettre en cause l'exceptionnalité qu'est le 1^{er} Mai.

Cette loi prévoit d'étendre les dérogations :

- aux établissements de l'artisanat alimentaire (boulangeries, boucheries, traiteurs, etc.)
- aux commerces de vente alimentaire au détail (primeurs mais aussi supermarchés)
- aux établissements qui vendent « notamment » des fleurs (animaleries et autres gros commerces...)
- aux établissements culturels (cinémas, musées, commerces culturels, lieux de spectacles...)

La vendeuse chez le fleuriste, à la boulangerie, à la boucherie... beaucoup de salariés concernés sont des salarié-e-s. Dites-leur qu'elles sont déjà payées le 1^{er} Mai. Demandez-leur si elles aimeraient, en plus, venir travailler.



On sait qu'une fois qu'un principe saute, la dérogation s'étend progressivement. C'est une première brèche vers la suppression du droit au repos rémunéré du 1^{er} Mai : un jour de congé volé !



**Non, ça ne serait pas
« payé double »**

Nous sommes déjà payés le 1^{er} Mai, sans aller au travail. C'est un jour férié pas comme les autres. Si nous sommes obligés de travailler un jour de plus, alors c'est normal d'être payé un jour de plus ! Encore heureux ! Faisons-le savoir clairement : cet argument est une énorme arnaque.

Le contrat de travail c'est par définition « la subordination » des salarié-e-s à la direction. L'entreprise est l'endroit où il y a le moins de démocratie. Faire croire qu'on peut avoir le « choix » alors qu'on connaît le chantage à l'embauche et à l'emploi, c'est une illusion !

**Non, on n'aura pas le
« choix »**

Le 1er mai ça n'est pas qu'une pause, c'est un moment pour se retrouver avec nos proches, pour participer à la vie collective et marquer les conquêtes sociales.

C'est une journée de revendication pour les salarié-e-s du monde entier.

« Cette journée fériée doit rester exceptionnelle car elle commémore les luttes pour les droits des travailleuses et travailleurs, depuis les manifestations mortelles, notamment en France avec la fusillade sanglante de travailleurs à Fourmies le 1er Mai 1891. Remettre en cause le principe de cette journée, c'est remettre en cause plus de 100 ans de lutte sociale. »

Nous, nous le savons, et tous ceux qui disent le contraire dans ce débat ne connaissent ni le droit, ni la réalité du travail. Comme pour le dimanche, on peut se retrouver obligés de travailler, avec une contrepartie de plus en plus réduite jusqu'à être supprimée lorsque le travail se généralise...

Après avoir volé deux ans de vie avec la retraite à 64 ans et essayé de supprimer deux jours fériés, les représentants patronaux veulent aller encore plus loin en contraignant les salarié-e-s à travailler le 1er Mai. Soi-disant au nom de la boulangerie et du fleuriste du coin, leur projet c'est d'obliger les salarié-e-s à travailler et faire un cadeau aux chaînes des grands groupes en sortie d'agglomérations, au détriment des commerces indépendants de proximité de centre-ville ou de village.

La CGT interpelle les député-e-s pour qu'elles-ils ne votent pas cette loi.



RESTEZ informé!



VOUS NE VOULEZ PAS EN RESTER LÀ ? ENSEMBLE DANS LE SYNDICAT NOUS SERONS PLUS FORT !

BULLETIN DE CONTACT ET / OU DE SYNDICALISATION
À retourner au local Cgt des Tx de Vitry sur Seine



NOM : _____
PRÉNOM : _____
SERVICE : _____

TÉLÉPHONE : _____
CATÉGORIE : _____

SYNDICAT GENERAL / UFICT
2 Av. Youri Gagarine 94400 Vitry sur Seine.
01 46 82 83 56

territoriauxcgtvitry@hotmail.com
cgt.ufict@mairie-vitry94.fr

